

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BREVET DES MÉTIERS D'ART SESSION 2023

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

EPREUVE DU MARDI 13 JUIN 2023

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie Géographie (6 points)	2/14 à 3/14
ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE	3/14
Deuxième partie Histoire (8 points)	4/14 à 9/14
Troisième partie Enseignement moral et civique (6 points)	10/14 à 14/14

Ce sujet comporte 14 pages numérotées de 1/14 à 14/14.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AP 2306-FHG HGEMC 1	1/14

Première partie : Géographie (6 points)

Thème 1 : L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer.

Compétence évaluée : Maîtriser et utiliser des repères spatiaux (3 points)

Question 1 : localisez et nommez sur l'annexe 1 (**page 3/14 à rendre avec la copie**) au moins deux pays de continents différents parmi les plus importants producteurs d'énergie.

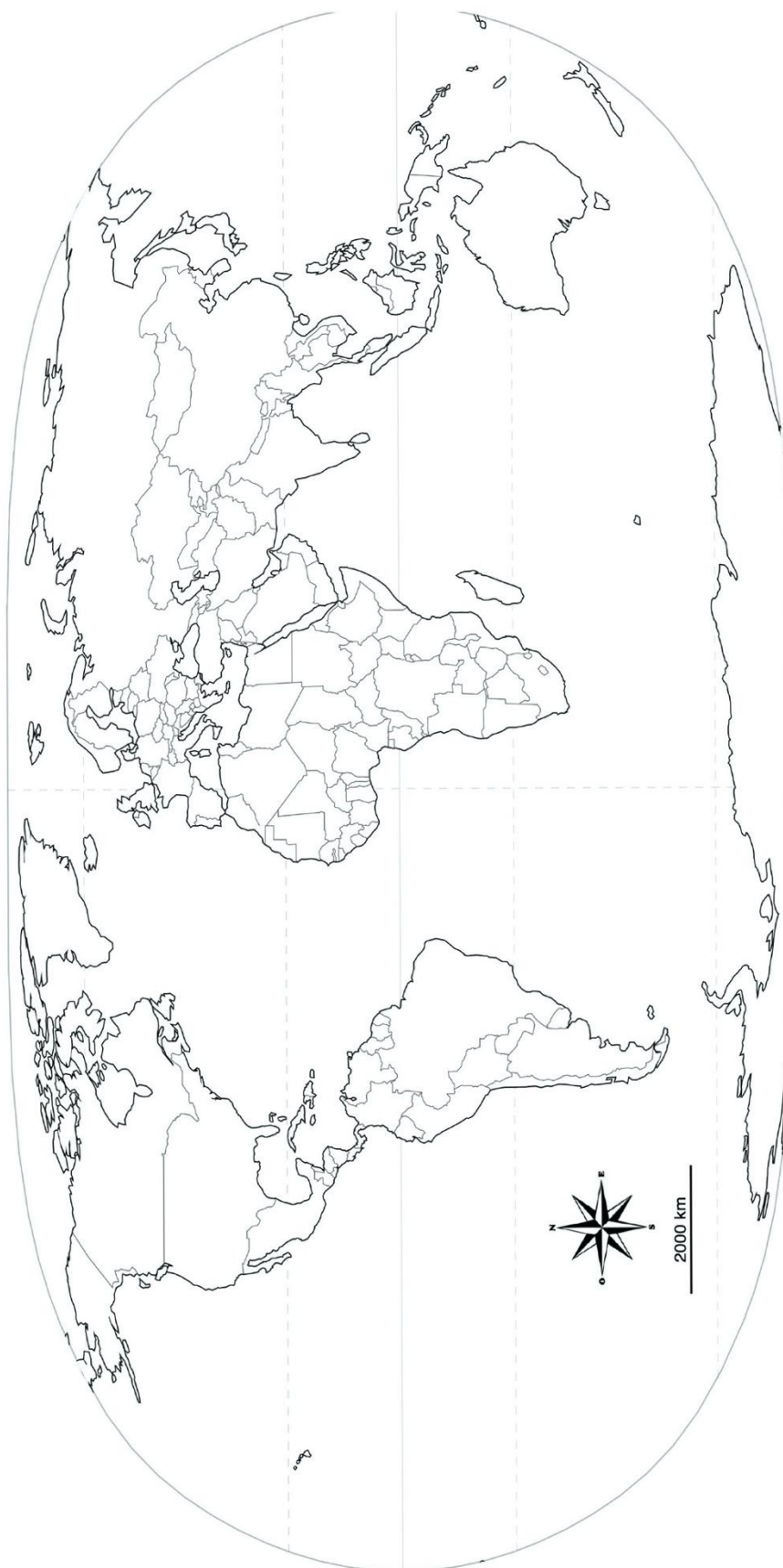
Question 2 : définissez la notion de conflit d'usage en vous appuyant sur un exemple précis.

Compétence évaluée : S'approprier les démarches géographiques (3 points)

Question 3 : décrivez un exemple d'aménagement répondant aux objectifs du développement durable.

Question 4 : expliquez le titre de l'article de presse suivant : « L'eau, précieuse ressource appelée "l'or bleu" » (site internet Natur'elles aventures, 4 avril 2022).

ANNEXE 1 À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC LA COPIE



Source : Natural Earth. Réalisé avec Graticule.

Légende :

Deuxième partie : Histoire (8 points)

Thème 1 : Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945.

Capacités évaluées :

- Questionner un/des documents pour conduire une analyse historique ou géographique.
- Confronter des points de vue d'acteurs différents.
- Construire une argumentation historique ou géographique.

SUJET

Le monde au début des années 1960

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source du document
Document 1	Organisation des Nations Unies. Documents officiels de l'Assemblée générale. 15 ^e session, 902 ^e séance plénière, 12 octobre 1960 à 15 heures, New York [en ligne]. In : <i>un.org</i> . Disponible sur : https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GE N/NL6/008/42/PDF/NL600842.pdf?OpenElement (consulté le 12 novembre 2022).
Document 2	Gaël Perron. Un monde bipolaire (1949-1962). In : <i>lettres-histoire.ac-dijon.fr</i> [en ligne]. 2019. Disponible sur : http://lettres-histoire.ac-dijon.fr/spip.php?article48 (consulté le 15 novembre 2022).
Document 3	Abu. <i>Balance of terror</i> . In : The Observer. 29.10.1961, N° 8887, Londres, p. 12. Disponible en ligne sur : https://www.cvce.eu/obj/cartoon_by_abu_on_cold_war_29_october_1961-en-50c45fb8-fd22-4651-aeed-e141736d8689.html (consulté le 15 novembre 2022).

Document 1 : extraits des débats de la 902^e séance plénière de l'Assemblée générale de l'ONU, le mercredi 12 octobre 1960 à 15 heures.

Le président de l'Assemblée générale est Frederick H. BOLAND.

La séance se déroule en la présence de N. Khrouchtchev, président du Conseil des Ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

« M. KHROUCHTCHEV (Président du Conseil des Ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques) : Le Gouvernement de l'Union soviétique a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la quinzième session de l'Assemblée générale la question de l'adoption par les États Membres de l'ONU de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Nous jugeons indispensable que cette question soit discutée en séance plénière de l'Assemblée générale.

5. L'importance exceptionnelle du problème international que pose la libération de l'humanité de l'ignoble régime colonial, ce vestige du passé, doit être évidente pour chacun. Des peuples et des pays ont déjà, par dizaines, secoué l'abject joug¹ colonial. Le moment est venu de libérer complètement et définitivement tous les peuples de l'oppression coloniale. [...]

7. Il faut que l'Assemblée générale, pleinement consciente de ses responsabilités, comprenne que, si des mesures ne sont pas prises de toute urgence, le colonialisme peut encore entraîner beaucoup de souffrances et de sacrifices, causer la perte de millions de vies humaines, provoquer des conflits armés et des guerres, mettant en danger la paix et la sécurité, non seulement dans certaines régions du globe, mais dans le monde entier.

[Plusieurs représentants de pays prennent successivement la parole : les représentants du Royaume-Uni, de la Yougoslavie, de la Tchécoslovaquie, du Ghana, de la Nouvelle-Zélande, de la Bulgarie, de la Guinée, de la Libye, du Congo, du Libéria, de l'Irak].

134. M. SUMULONG (Philippines) : La délégation philippine attache une grande importance à la question intitulée « Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux » dont nous envisageons actuellement le renvoi éventuel à une commission.

135. Nous avons été un pays colonisé. Nous avons connu toutes les épreuves et toutes les tribulations d'un peuple colonisé. Il nous a fallu des siècles et des siècles de luttes et de combats pour triompher et arriver à faire reconnaître notre indépendance et il ne serait donc que logique, en raison de notre histoire, de notre expérience et de nos aspirations nationales, que nous votions pour que ce point de l'ordre du jour soit confié à l'instance la plus élevée de l'Assemblée générale.

136. [...] Nous estimons que la déclaration proposée par l'Union soviétique devrait porter sur le droit inaliénable à l'indépendance, non seulement des peuples et des territoires qui demeurent encore sous la domination des puissances coloniales occidentales mais aussi **des peuples de l'Europe orientale et d'ailleurs qui ont été privés du libre exercice de leurs droits civiques et politiques et qui ont été en quelque sorte engloutis par l'Union soviétique.**

137. M. MEZINCESCU (Roumanie) [parlant de sa place] : Motion d'ordre².

138. Le PRÉSIDENT : Je demanderai à l'orateur qui est actuellement à la tribune de bien vouloir s'écarter ou regagner sa place pendant que je m'occupe de la motion d'ordre qui vient d'être présentée. [...]

142. Je donne la parole au représentant de la Roumanie pour une motion d'ordre.

143-144. M. MEZINCESCU (Roumanie): [...] Je proteste énergiquement car je considère que ce n'est pas de cette place qu'il puisse être permis de lancer des calomnies à

l'adresse de pays Membres de l'Organisation des Nations Unies qui jouissent de leur indépendance souveraine et qui ont des droits égaux, en tant que Membres de cette organisation. J'estime que le Président ne devrait pas permettre que des insultes soient proférées du haut de cette tribune contre des pays Membres de l'Organisation. [...]

153. Le PRÉSIDENT: Rien dans les déclarations du représentant des Philippines ne constituait une insulte personnelle. Le représentant des Philippines a fait une déclaration de nature politique, portant à controverse et qu'un grand nombre de délégations n'approuvent certainement pas, mais des déclarations de ce genre sont parfaitement admissibles à l'Assemblée et n'ont pas à faire l'objet de motions d'ordre. Dans cette assemblée, nous devons être prêts à entendre exposer des opinions avec lesquelles nous sommes en complet désaccord. Je demande maintenant au représentant des Philippines de bien vouloir poursuivre. »

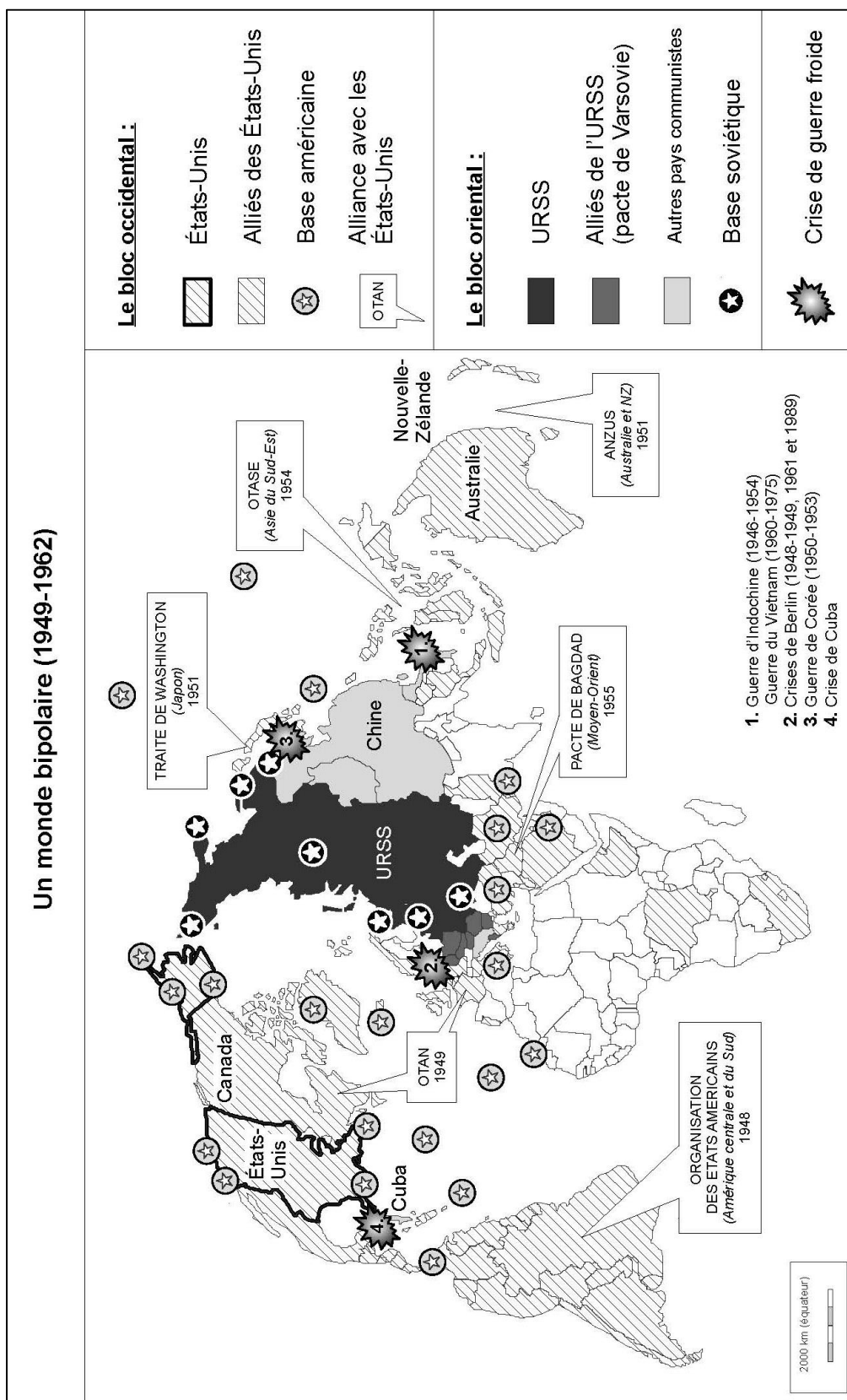
Note :

1. Joug : contrainte matérielle ou morale.

2. Motion d'ordre : au cours de la discussion d'une question, le représentant d'un État peut présenter une motion d'ordre et le Président statue immédiatement sur cette motion conformément au Règlement. Une motion d'ordre porte sur le respect de l'ordre du jour.

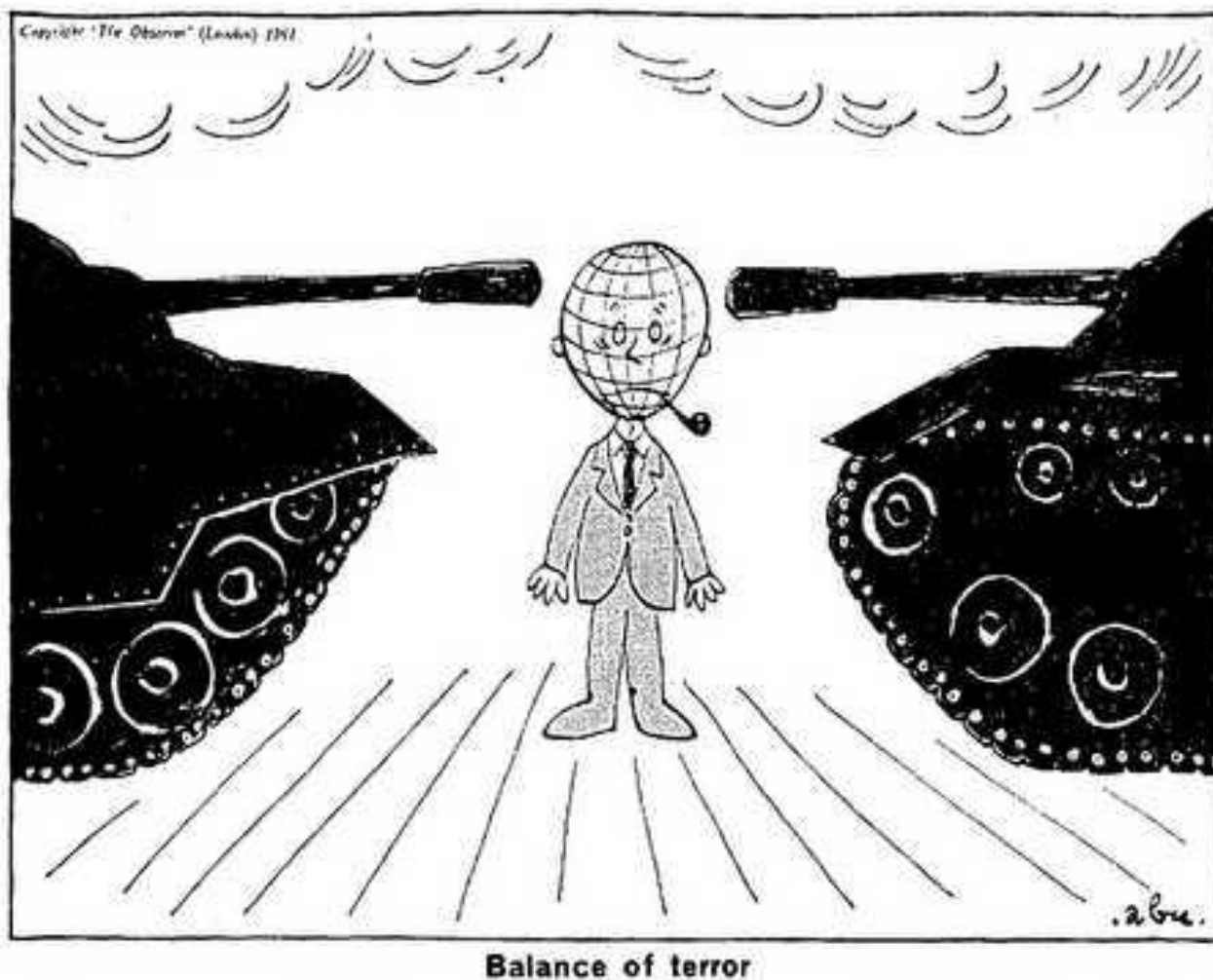
Source : Organisation des Nations Unies. Documents officiels de l'Assemblée générale 15^e session : 902^e séance plénière, 12 octobre 1960 à 15 heures, New York [en ligne]. In : *un.org*. Disponible sur : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/NL6/008/42/PDF/NL600842.pdf?OpenElement> (consulté le 12 novembre 2022).

Document 2 : le monde dans la Guerre froide (1949-1962)



Source : Gaël Perron. Un monde bipolaire (1949-1962). In : *lettres-histoire.ac-dijon.fr* [en ligne]. 2019. Disponible sur : <http://lettres-histoire.ac-dijon.fr/spip.php?article48> (consulté le 15 novembre 2022)

Document 3 : le monde en 1961 selon le caricaturiste britannique Abu (29 octobre 1961).



Traduction : *Balance of terror* = Équilibre de la terreur

Source : Abu. *Balance of terror*. In : The Observer. 29.10.1961, N° 8887, Londres, p. 12.
Disponible en ligne sur : https://www.cvce.eu/obj/cartoon_by_abu_on_cold_war_29_october_1961-en-50c45fb8-fd22-4651-aeed-e141736d8689.html (consulté le 15 novembre 2022)

QUESTIONS

Question 1 : définissez l'ONU (date et lieu de naissance, rôle, organes).

Question 2 : expliquez la phrase de N. Khrouchtchev soulignée dans le document 1 : « Des peuples et des pays ont déjà, par dizaines, secoué l'abject joug colonial » à l'aide de vos connaissances et du document 2.

Question 3 : expliquez l'allusion (en gras dans le document 1) du représentant des Philippines et la colère qu'il déclenche (document 2 et connaissances personnelles).

Question 4 : définissez « l'équilibre de la terreur » dessiné par Abraham Abu en octobre 1961. (Documents 2 et 3)

Question 5 : commentez l'affirmation suivante en une dizaine de lignes : « Si l'ONU est paralysée par l'affrontement entre les deux Grands, elle offre aussi un lieu de discussions pendant la Guerre froide ». (Documents 1, 2 et 3)

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.

Compétences évaluées :

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : liberté d'expression, démocratie, pluralisme, responsabilité.

SUJET

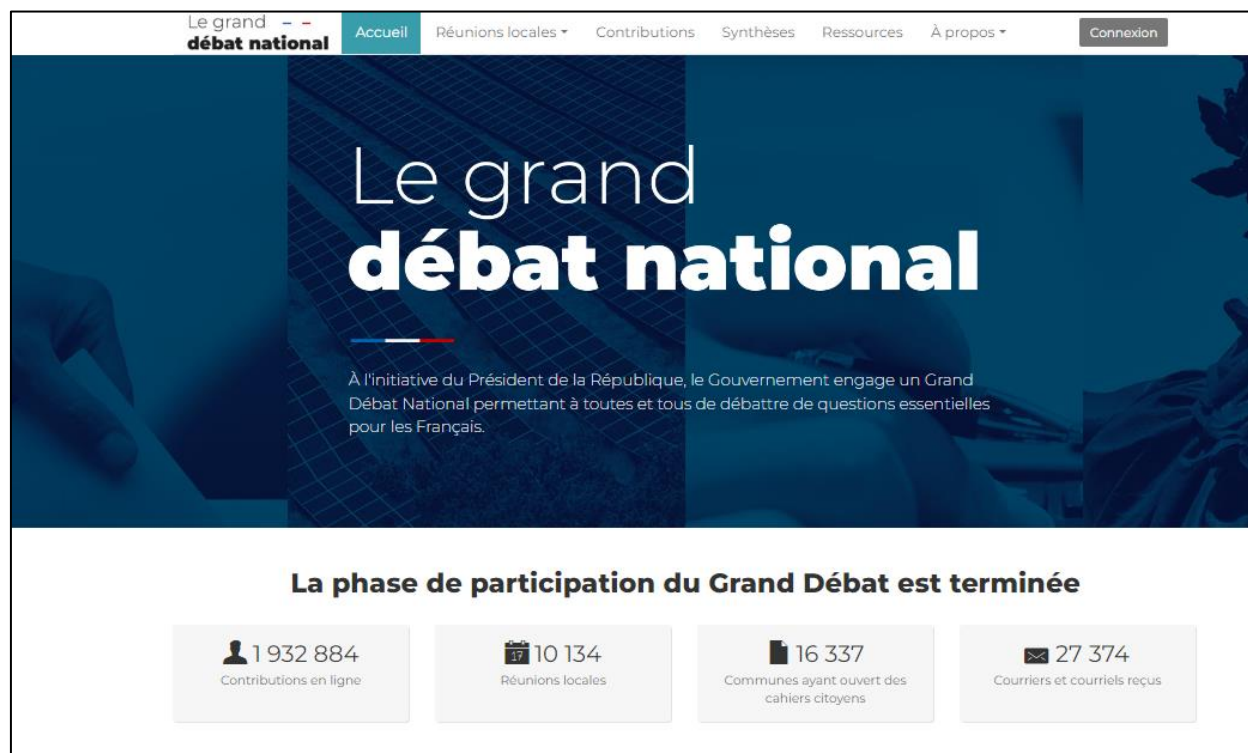
Le numérique change-t-il les pratiques démocratiques ?

La crise des Gilets jaunes a conduit le gouvernement français à lancer en décembre 2018 un grand débat national sur quatre thèmes – la transition écologique (thème 1), la fiscalité et les dépenses publiques (thème 2), la démocratie et la citoyenneté (thème 3) et l'organisation de l'État et des services publics (thème 4). Parmi les modalités de débat retenues, on retiendra la consultation en ligne sur la plate-forme granddebat.fr ouverte du 22 janvier au 18 mars 2019.

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source du document
Document 1	Service d'information du gouvernement de la République française. Le grand débat national (capture d'écran de la page d'accueil de la plate-forme). In : <i>granddebat.fr</i> [en ligne]. 2019. Disponible sur : https://granddebat.fr (consulté le 3 octobre 2022)
Document 2	Hamza Bennani, Pauline Gandré, Benjamin Monnery. Les déterminants locaux de la participation numérique au grand débat national. In : <i>Revue économique</i> . Juillet 2020, volume 71, n° 4, p. 715-737.
Document 3	Pierre Lemerle (journaliste reporter d'images pour Le Progrès de Lyon). Grand débat : une première réunion à Saint-Germain-au-Mont-d'Or [en ligne]. 17 janvier 2019. Disponible sur : https://www.leprogres.fr/rhone-69-edition-val-de-saone/2019/01/17/grand-debat-une-premiere-avec-des-idees-et-une-methode (consulté le 3 octobre 2022).

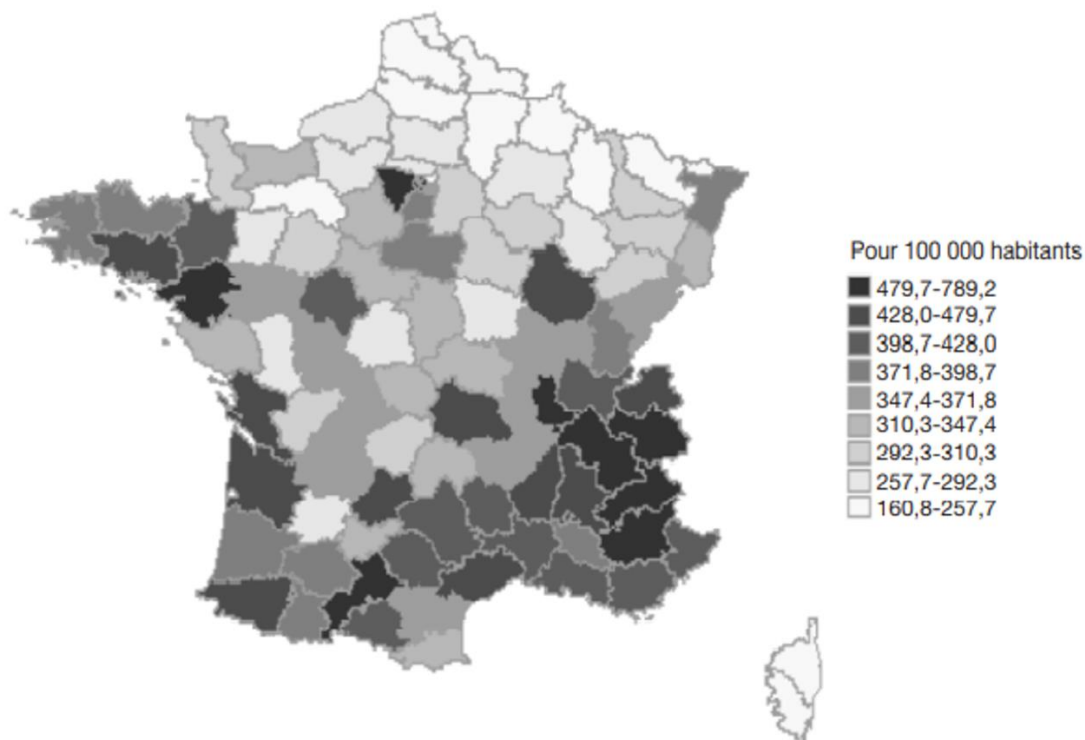
Document 1 : la page d'accueil de la plateforme www.granddebat.fr.



Source : Service d'information du gouvernement de la République française. Le grand débat national (capture d'écran de la page d'accueil de la plate-forme). In : *granddebat.fr*. 2019. Disponible sur : <https://granddebat.fr> (consulté le 3 octobre 2022)

Document 2 : Carte et analyse sur la participation des Français à la plate-forme numérique du grand débat dans les départements de France métropolitaine.

Figure 1. Taux de contributeurs dans la population en France métropolitaine



Note : L'agrégation par département des contributions individuelles est basée sur les codes postaux déclarés.

« Les résultats révèlent que le niveau de vie médian et le taux de diplômés sont les principaux déterminants départementaux de la participation totale au grand débat en ligne [...]. Quant aux déterminants de la participation par thème, nous montrons 1) que des convictions politiques de gauche et le degré d'industrialisation d'un département sont positivement associés à l'intérêt spécifique porté au thème de la transition écologique, 2) que le niveau de vie médian et le taux de fiscalité locale expliquent l'attention relative pour le thème de la fiscalité et des dépenses publiques, 3) que l'intérêt spécifique pour le thème de la citoyenneté et de la démocratie dépend significativement du taux d'abstention aux dernières élections présidentielles et de la part d'immigrés, et enfin 4) que les variables qui influencent la participation relative au thème de l'organisation de l'État et des services publics sont la densité de population, l'accès à une connexion Internet haut débit et la part de la population de plus de 60 ans. [...]

Ces résultats permettent de tirer les premières leçons de cette expérience inédite, à savoir que la plate-forme numérique du grand débat a mobilisé les territoires et les citoyens de façon très différente selon leurs caractéristiques économiques, démographiques et politiques. En effet, ce sont avant tout les départements les plus riches et les plus diplômés qui se sont exprimés. Les déterminants de la participation en ligne au grand débat ne semblent d'ailleurs pas éloignés de ceux de la participation électorale. »

Source : Hamza Bennani, Pauline Gandré, Benjamin Monnery. Les déterminants locaux de la participation numérique au grand débat national. In : *Revue économique*. Juillet 2020, volume 71, n° 4, p. 715-737.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AP 2306-FHG HGEMC 1	12/14

Document 3 : une réunion publique dans le cadre du grand débat national (janvier 2019, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, région lyonnaise).

La réunion se déroule dans la salle Maryse-Bastie de Saint-Germain-au-Mont-d'Or. (130 participants, 69 interventions, deux heures de débat).



Source : Pierre Lemerle (journaliste reporter d'images pour Le Progrès de Lyon). Grand débat : une première réunion à Saint-Germain-au-Mont-d'Or [en ligne]. 17 janvier 2019. Disponible sur : <https://www.leprogres.fr/rhone-69-edition-val-de-saone/2019/01/17/grand-debat-une-premiere-avec-des-idees-et-une-methode> (consulté le 3 octobre 2022).

QUESTIONS

Question 1 : identifiez les deux formes prises par le grand débat national et précisez leurs intérêts respectifs. (Documents 1 et 3)

Question 2 : citez les éléments qui montrent que les citoyens veulent participer à la vie démocratique. (Documents 1, 2 et 3)

Question 3 : décrivez et expliquez les limites de la consultation numérique. (Document 2)

Question 4 : répondez à la question suivante : « le numérique change-t-il la démocratie ? ». Vous exposerez votre position dans un texte argumenté d'une quinzaine de lignes.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.